SAGAD
Société par actions simplifiée
au capital de 2 600 euros
Siège social : 59 Chemin du Moulin Carron
9570 DARDILLY
827 596 206 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA PRÉSIDENTE DU 13 DECEMBRE 2024

Le treize décembre deux mille vingt-quatre,
A neuf heures,

Madame **Joanna IFERGAN**, demeurant 7 avenue Guy de Collongue, 69130 ECULLY,

agissant en qualité de Présidente de la société **SAGAD** sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.
- Aux pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

En vertu de l'article 4 des statuts, la Présidente décide de transférer le siège social du 59 Chemin du Moulin Carron, 69570 DARDILLY au **8b Chemin de l'Industrie, 69570 DARDILLY, à compter de ce jour.**

Elle décide en conséquence de modifier l'article 4 statuts de la manière suivante :

*« **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL***

*Le siège social est fixé : **8b Chemin de l'Industrie, 69570 DARDILLY.** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

La Présidente donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

Joanna IFERGAN
Présidente

Joanna IFERGAN

Certified by yousign